Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 087-218706505-20260629-D2026CCAS19-DE

Délibération du Conseil d'Administration du CCAS de FEYTIAT

L' An deux mil vingt six le 29 juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Madame Danielle BARRIERE.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation : 16 juin 2026

PRÉSENTS : D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - E. HELIER-TAUTER - D. NICOT - M. TRICARD - JF. MELLIER - C. GOUDOUD - C. DEMATHIEU.

ABSENTS EXCUSÉS : - J. MORIN (procuration D. NICOT) - L. LAFAYE. - S. MOURET (procuration D. NICOT) - JL. CHAUMON (procuration JF. MELLIER) - C. GAUJARD (procuration D. BARRIÈRE) - L. FRION.

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES

8 familles ont déposé un dossier de demande d'aide exceptionnelle.
Les dossiers ont été étudiés avec attention.

Après étude des **8** dossiers, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité :
- d'aider **8** familles pour un total de **1650€**.

Les aides attribuées seront versées directement aux différents créanciers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 29 juin 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE FEYTIAT

Danielle BARRIERE

D2026CCAS19